Image not found or type unknown

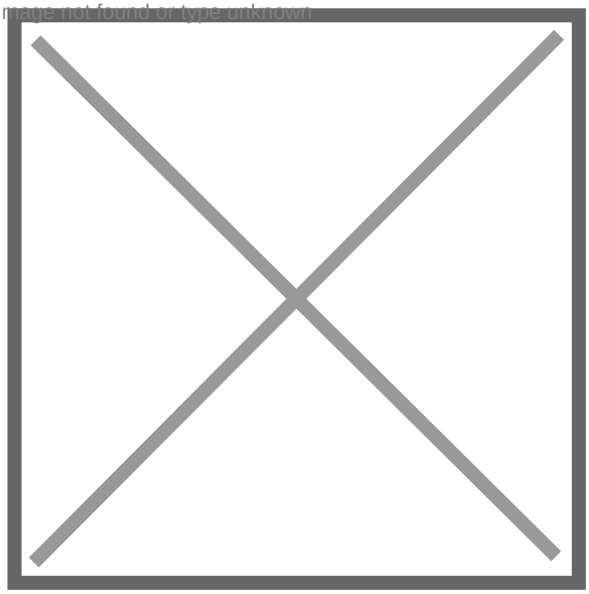

Salaire non réglé après démission/ prud'hommes

Par **SAN04**, le **01/12/2010** à **21:56**

Bonjour,

Voila j'ai travaillé en tant que commerciale photovoltaïque en cdi d'avril à août de cette année. Mon salaire était basé sur des primes et des commissions, mais lorsque l'objectif n'était pas atteint j'avais toujours un salaire fixe de 1200€ net/mois. J'ai démissionné en aout car mon responsable me proposait des opportunités d'évolution mais rien n'arrivait; je devais avoir une voiture de fonction dés mon entrée dans l'entreprise, à la place je me déplaçais avec ma voiture personnelle; j'avais un responsable "lourding" qui me faisait du rentre dedans constamment. Mon dernier mois de salaire ne m'a pas était versé car toutes les ventes que j'ai faites n'ont pas abouti du fait que les personnes étaient banque de France, du coup je devais toucher mon salaire fixe de 1200€ mais rien . Après plusieurs relances envers l'entreprise ils me disaient que j'allais recevoir mon salaire mais plus de nouvelles! Je les relançais régulièrement car on ne me rappelait jamais, jusqu'au jour où on m'a répondu que j'avais trop perçu en terme de rémunération et que pour le dernier mois je n'aurais strictement rien hormis mes congés payés. Du coup, désespérée j'ai lancé une procédure au conseil des prud'hommes et là je viens de recevoir un courrier comme quoi je suis convoquée le 04/01/2011. Je ne sais pas du tout comment sa va se passer! A quoi dois-je m'attendre ? Est-ce que quelqu'un peut m'aider svp???? Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés